

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 14

Date de Convocation : 19/04/2011

Séance du 27 avril 2011

L'an deux mil onze le vingt-sept du mois d'avril à 18 heures

30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

Présents : Messieurs SABIN Patrick, CHIVALEY Christophe, DOURTHE Gérard, DROUHAULT Robert, LABEYRIE Robert, RABY André, CLAUDE René, Mmes, KHAKHOULIA Françoise, Mme RENARD Sylvie, EDALITI Nathalie.

Absents et excusés : Mme MOREIRA Virginie excusée; Mme DEDIEU Emmanuelle excusée, Mme CAZET Stéphanie excusée, M. LALANNE Jean-Michel excusé ; M. GARCIA Sylvain absent.

Procuration : Mme MOREIRA Virginie a donné procuration à Mme EDALITI Nathalie
M LALANNE Jean-Michel a donné procuration à M CLAUDE René
Mme DEDIEU Emmanuelle a donné procuration à M. RABY André
Mme CAZET Stéphanie a donné procuration à Mme RENARD Sylvie

M RABY André a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance :

1. Adoption des comptes de gestion du receveur municipal
2. Budget 2011 – Vote des taux – Subvention aux associations
3. Acquisition de terrain CAP DE PIN
4. Organisation d'un mini-camp
5. Autoroute

Divers

M. le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2011.
Ce dernier est approuvé et signé par les conseillers présents ou représentés.

M. le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour.

6. Dématérialisation des documents envoyés à la préfecture.

Adoption des comptes de gestion 2010

M. le maire explique que les comptes de gestion du receveur de Sabres sont conformes aux comptes administratifs de la commune

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
ZONE ARTISANALE DU MOULIN DE HAUT		
Dépenses	- €	49 063.43 €
Recettes	4 679.34 €	100 000.00 €

EXCEDENT/DEFICIT	Excédent 4 679.34 €	Excédent 50 936.57 €
-------------------------	---------------------	----------------------

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
ASSAINISSEMENT		
Dépenses	17 744.41 €	16 216.83 €
Recettes	222 473.13 €	29 425.40 €
EXCEDENT/DEFICIT	Excédent 204 728.72 €	Excédent 13 208.57 €

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
CCAS d'ESOURCE		
Dépenses	0.00 €	9 180.34 €
Recettes	0.00 €	14 164.81 €
EXCEDENT/DEFICIT	0.00 €	Excédent 4 984.47 €

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
SERVICE d'EAU POTABLE		
Dépenses	6 179.06 €	11 404.03 €
Recettes	11 211.00 €	18 924.42 €

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
LOTISSEMENT CAPCOS		
Dépenses	0.00 €	981.98 €
Recettes	0.00 €	228 332.39 €
EXCEDENT/DEFICIT	0.00 €	Excédent 227 350.41 €

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
COMMUNE		
Dépenses	690 131.80€	1 010 168.25€
Recettes	195 997.40€	1 186 121.60€
EXCEDENT/DEFICIT	Déficit 494 134.40 €	Excédent 175 953.00 €

Le conseil municipal adopte les comptes de gestion 2010

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Budget 2011 – Vote des taux

Monsieur le Maire rappelle que les bases d'imposition dépendent de l'évaluation des maisons selon des éléments de confort en fonction de la déclaration d'achèvement de travaux fournis par le propriétaire.

Il explique aussi que la commission finances a décidé de ne pas augmenter les taux de références 2010 pour 2011. Les taux de la taxe d'habitation sont plus élevés car l'état a rétrocédé les parts de la région et du département à la commune suite à la disparition de la taxe professionnelle. La dépense en euros supportée par les administrés reste inchangée.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales décide de ne pas augmenter les taux de référence communaux de 2010 pour l'année 2011 :

	Base prévisionnelle 2011	Taux Voté	Produit correspondant
TH	504 300	16.39	82 655
TF	587 200	13.53	79 448
TFNB	102 700	35.16	36 109
CFE	285 500	16.95	48 392

Produit fiscal attendu : TH + TF + TFNB + CFE = 246 604

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Subvention aux associations

Mme KHAKHOUKIA fait lecture d'une lettre concernant les ateliers de Jurman (cf PJ)

La somme totale ayant été votée au budget, le montant initialement attribué aux ateliers de Jurman sera donné à l'association LOUS LANUSQUETS pour l'organisation de la journée marche à Escource au mois de septembre 2011.

	Subv définitive accordée pour 2011
AAPPMA	220€
ACCA	350€
ADMR Labouheyre	380€
AEAL	50€
ATE	100€
Ateliers de Jurman	
Boule escourçoise	600€
Comité des fêtes	1 500€
Drôles	300€
FCE	2 300 €+ 500 €(remboursement assurance)
FCE	1 100€
FEUX ARNALIDIN	200€
FIELD TRIAL	450€
FNACA	200€
FNATH	150€
Gym volontaire	600€
Lous Lanusquets	(300€ journée marche) 160€
Lous Pitchouns	300€
Société musicale	3 000€
SPPE	200€

Coopérative scolaire	1 900€
USEP	400€
TOTAL	15260€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Acquisition terrain CAP DE PIN

Monsieur le maire expose les faits :
3 parcelles sont à vendre sur la commune :

- L 141 : 5 000€
- F 77 : 9 450€

Par M. VAQUERO TARIS

- L 96 : 3 000€

Par M. DUCOURNEAU

Après l'avis de la commission des finances et l'estimation par l'ONF, Monsieur le maire propose de délibérer pour l'acquisition de ces parcelles

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

2011-019 Organisation d'un mini-camp

Mme RENARD explique que la commune souhaite mettre en place un mini séjour du 4 au 8 juillet 2011 dans le cadre de l'alsh. II s'adresse aux enfants de plus de 7 ans pour une durée de 5 jours et 4 nuitées. L'effectif est fixé à 15 enfants et 3 encadrants.

Le lieu du séjour est Gastes avec un hébergement en chalet au camping du lac.

Les activités du séjour seront axées sur la pratique du catamaran, les baignades au lac et la découverte des environs en vélo.

Un minimum de 8 enfants inscrits est requis pour rendre le séjour possible et le nombre de places est limité à 15 enfants.

Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement	1092	Participation des parents	130 x 15enfts=1950€
transport	150		
Catamaran	250	Subvention Commune	
Vélo	85		
Autre activité	15		
Alimentation	420		
Divers	100		

Total séjour	2112		
Salaires	1866		
Total	3978		

Proposition de rémunérations : Les animateurs qui participent au mini camp seront indemnisés selon les modalités suivantes : 5 journées + 4 nuitées + 1 jour de préparation

*Rémunération des journées

Fonction	journée	
	Brute	Avec congés payés
Animateur diplômé	61	67.10
Animateur stagiaire	57.05	62.76
Animateur sans formation	49.10	54.01

*Rémunération des nuitées

Fonction	nuitée	
	Brute	Avec congés payés
Tous	22.8	25.08

-la directrice :

La directrice a un contrat CUI qui ne peut être modifié ; il convient de lui rajouter une prime forfaitaire: elle a en charge la direction et la responsabilité de l'accueil de loisirs, elle assure l'organisation et la mise en place des activités ce qui nécessite en amont du travail (recrutement des animateurs, réunions de l'équipe, réservations...)

25.08€ x 5nuits (inclus la nuit au centre prévu avec les petits) + 16h (prépa) x 9€=125.4+144=269.40€ **Prime forfaitaire : 269.40€**

4-Tarifs d'inscription suivant quotient familial :en fonction de l'aide aux vacances attribuée par le Conseil général

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F
	-357	De 357.01 à 449	De 449.01 à 567	De 567.01 à 723	+ de 723 à 820	De 820 à 905

Reste à payer par les parents	19.5	26	39	54.6	71.5	91
-------------------------------	-------------	----	----	------	------	----

Le conseil municipal décide :

–d'instituer une régie d'avances destinées à l'acquisition de denrées, petites fournitures....lors du mini camp

–de mettre en place un mini camp d'été pour les enfants de plus de 7 ans fréquentant l'accueil de loisirs pour la période du 4 au 8 juillet ; le nombre de places est limité à 15 .

–de fixer les tarifs d'inscription au mini camp à 130€

-d'embaucher deux saisonniers occasionnels et autorise Mme Renard et Melle Pailloux à procéder au recrutement et accepte les modalités forfaitaires de leur rémunération ci-dessus.

- De fixer le montant de l'avance octroyée au régisseur Melle Pailloux à 600€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Autoroute

Une réunion se tiendra le mercredi 4 mai en présence de la société GIE Atlandes afin d'apporter des informations et des conseils sur les travaux impactant la commune et notamment:

- L'aménagement de la zone CAP DE PIN
- La zone de la BRULE pour la sablière.
- **Répondre aux questions diverses des administrés présents.**

Dématérialisation des documents envoyés à la préfecture

M. le Maire explique qu'il est désormais possible de dématérialiser l'envoi de documents soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à effectuer les démarches nécessaires au projet de dématérialisation

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Divers

M. le maire informe le conseil municipal qu'il a assisté aux réunions de préparation de la réorganisation territoriale sous l'autorité de M. le Préfet. Le but étant de réorganiser les intercommunalités et d'intégrer au sein d'un EPCI les 3 communes qui n'en font pas encore parti, de fusionner les intercommunalités qui représentent moins de 5000 habitants. A ce jour, M. le préfet propose la fusion entre la communauté de communes de Pissos et la communauté de communes de la haute Lande.

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.

Séance levée à 20H30

Le maire

Le secrétaire

Les Conseillers Municipaux